

# Procès-verbal

## De la séance du Conseil Municipal

### du 02 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le jeudi 02 avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Ambrault, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AUJARD Etienne, Maire.

**Etaient présents** : Etienne AUJARD, Jacques FONBAUSTIER, Élodie JABMEAU AUCLAIR, Yoann GRASON, Monique MONTAGNÉ, François BARNIERS, Pascal GONNET, Nathalie PRIN, Bertrand AUGRAS, Emmanuel FRANCIERE, Charlotte CATTEAU, Émilie VILLAUDIÈRE, Lise HERMET DESNOYER.

**Etaient excusés** : Véronique DAGOT a donné procuration à Yoann GRASON, Paul GARY a donné procuration à Élodie JABMEAU AUCLAIR.

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Lise HERMET DESNOYER.

#### **Ordre du jour** :

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars ;**
- **Nomination des délégués communaux 2026-2032 ;**
- **Nomination des représentants aux différents syndicats ;**
- **Délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal**
- **Vote des taxes (foncière bâti et non bâti et habitation) ;**
- **Autorisation spéciale budget**
- **Devis remplacement four salle des fêtes ;**
- **Présentation travaux 2026 ;**
- **Divers.**

#### **Ouverture de la séance de conseil municipal : 20h00**

- *Approbation du PV de la séance du 20 mars 2026 (délibération 2026-17 votée à l'unanimité)*

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal est appelé à approuver le procès-verbal de la précédente séance de Conseil.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

*Le conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

- *Nomination des délégués communaux 2026-2032*

**Délégué défense, organisation commémorations** : Etienne AUJARD

**Délégué voirie** : Emmanuel FRANCIÈRE

**Délégués Sictom** : Bertrand AUGRAS, Monique MONTAGNÉ, Véronique DAGOT

**Délégué eau assainissement** : Bertrand AUGRAS

**Délégués vie communale associations et jeunesse** : Émilie VILLAUDIÈRE, Nathalie PRIN, Charlotte CATTEAU

**Délégués plan communal de sauvegarde et auprès des ainés (PCS):** Monique MONTAGNÉ, Bertrand AUGRAS, Pascal GONNET, François BARNIERS

**Délégués forêt communale et environnement :** Jacques FONBAUSTIER, François BARNIERS, Pascal GONNET

**Délégués à l'association loisirs en Champagne Berrichonne :** Emmanuel FRANCIÈRE, Lise HERMET DESNOYER

**Délégués techniques auprès des employés communaux :** Pascal GONNET, Émilie VILLAUDIÈRE

**Délégués office de de tourisme :** Nathalie PRIN, François BARNIERS, Émilie VILLAUDIÈRE

**Délégués enfance et petite enfance :** Charlotte CATTEAU, Lise HERMET DESNOYER, Paul GARY

**Délégués participation citoyenne :** Monique MONTAGNÉ, Véronique DAGOT, Pascal GONNET, Élodie JABMEAU-AUCLAIR,

**Délégués communication :** Paul GARY, Émilie VILLAUDIÈRE, Elodie JABMEAU AUCLAIR

**\*Nomination d'un correspondant défense (délibération 2026\_26 – voté à l'unanimité)**

Le Maire indique, que suite à l'installation du conseil municipal, il y a lieu de désigner un correspondant Défense;

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- désigne Monsieur Etienne AUJARD en tant que correspondant Défense pour représenter la commune.

- *Nomination des représentants aux différents syndicats*

**Syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin de la Théols (SIABT) (Délibération 2026\_18)**

Suite à l'installation du Conseil Municipal et conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection de deux délégués titulaires pour représenter la commune au sein du syndicat ;

*Après délibération,  
Le Conseil Municipal,*

Ont été élus à l'unanimité :  
- Monsieur François BARNIERS  
- Monsieur Yoann GRASON

**Syndicat mixte pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne (Délibération 2026-19)**

Suite à l'installation du Conseil Municipal et conformément à l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un délégué titulaire pour représenter la commune au sein du syndicat ;

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

A été élu à l'unanimité :  
- Monsieur Etienne AUJARD

**Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du Liennet (délibération 2026-20)**

Suite à l'installation du Conseil Municipal et conformément à l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du syndicat ;

*Après délibération,  
Le Conseil Municipal,*

- a élu à l'unanimité :  
Monsieur Yoann GRASON, délégué titulaire  
Monsieur Bertrand AUGRAS, délégué suppléant

**Syndicat départemental d'énergie de l'Indre** (délibération 2026-21)

Suite à l'installation du Conseil Municipal et conformément à l'article L2121-33 du code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du syndicat ;

*Après délibération,  
Le conseil municipal*

- à élu à l'unanimité :  
Monsieur François BARNIERS, délégué titulaire

**Syndicat mixte du transport scolaire du collège d'Ardentes** (délibération 2026-22)

Suite à l'installation du Conseil Municipal et conformément à l'article L2121-33 du code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection de deux délégués titulaires pour représenter la commune au sein du syndicat;

*Le Conseil Municipal,  
Après délibération,*

- à élu Monsieur Bertrand AUGRAS et Madame Émilie VILLAUDIÈRE

**Syndicat mixte de gestion de l'assainissement autonome de l'Indre** (délibération 2026-23)

Suite à l'installation du Conseil Municipal et conformément à l'article L2121-33 du code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection de deux délégués titulaires pour représenter la commune au sein du syndicat ;

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- a élu Monsieur Jacques FONBAUSTIER, délégué titulaire et Monsieur Emmanuel FRANCIERE, suppléant.

**Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères**

1 représentant : 1 Délégué communautaire

**Représentant communal à l'association loisirs en Champagne Berrichonne**

1 représentant : Emmanuel FRANCIÈRE – Lise HERMET DESNOYER

**Représentant communal au comité national d'actions sociales (CNAS)** (délibération 2026-24)

Le Maire indique qu'il y a lieu de désigner deux délégués au Comité National d'Action Sociale (un élu et un agent) ;

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- désigne Madame CATTEAU Charlotte, conseillère municipale, et Madame ROBIN Aurélie, agent, en tant que correspondantes CNAS.

**Représentant Agence Technique Départementale 36** (délibération 2026-25)

Le Maire expose au conseil, que suite à l'installation du Conseil Municipal et conformément à l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection de deux délégués titulaires pour représenter la commune au sein du syndicat ;

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- désigne Monsieur Emmanuel FRANCIÈRE pour représenter la commune au sein de l'ATD36.

- *Délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal (délibération 2026-27 – votée à l'unanimité)*

Monsieur Le Maire expose que le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre d'attributions énumérées à l'article L2122\_22 du code général des Collectivités Territoriales, dans des conditions prévues à l'article L 2122\_23.

Dans le souci de faciliter la gestion communale et de lui donner plus de souplesse, il est proposé au Conseil Municipal de donner délégation au Maire, pendant toute la durée du mandat pour :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€ ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans les quels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000€ ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

- *Vote des taux d'imposition (délibération 2026-28 – votée à l'unanimité)*

Le Maire présente au CM l'état 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 ;

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- décide de maintenir les taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2026 :
  - 39.34% pour la taxe foncière pour le non bâti.
  - 32.09% pour la taxe foncière pour le bâti.
  - 11.96% pour la taxe d'habitation.

- *Autorisation spéciale budget – quart de l'Investissement (délibération 2026-29 – votée à l'unanimité)*

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivité Territoriales qui permet, sur autorisation du conseil municipal, de pouvoir engager et mandater de nouvelles dépenses d'investissement avant l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits d'investissement ouvert lors de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette en capital ;

En conséquence, il est demandé à pouvoir bénéficier de l'autorisation prévue par le CGCT

comme ci-dessous :

Imputation	BP 2025	Ouverture de crédit
2312 - Agencement et aménagement de terrain en cours	300 000€	30 000€
Montant autorisation spéciale		30 000€

Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

- Autorise d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent tel que ci-dessus.

- *Devis remplacement four salle des fêtes*

Le Maire informe qu'un devis pour un four a été fait pour la salle des fêtes pour un montant de 12 000€HT. Des travaux électriques dans la cuisine seront effectués en amont.

- *Présentation travaux 2026*

Le Maire présente les différents travaux prévus pour l'année 2026.

- *Divers*

- Un tour de table est effectué afin de récolter les idées de projets de tous les conseillers.
- Le maire fait le point sur l'avancée des travaux du gymnase.
- Jacques FONBAUSTIER informe qu'un spectacle vivant « le mouton noir » va avoir lieu le 02 mai au gymnase.

Le Maire



Le secrétaire de séance

